



**Conseil d'administration
du programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/47/Add.6
3 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1995
11-15 septembre 1995, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Troisième programme régional pour l'Europe et
la Communauté d'États indépendants

Note de l'Administrateur

1. La présente note met en relief les principaux aspects relatifs à l'application du troisième programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants pour la période 1992-1996, ainsi que la stratégie actuelle de la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants concernant la mise au point dudit programme.
2. Le troisième programme pour l'Europe (DP/REU/3) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa trente-neuvième session. Il était conçu pour une région comprenant uniquement les pays d'Europe centrale et orientale. Depuis lors, la région a connu des transformations importantes, en particulier avec la dissolution de l'ancienne Union soviétique, qui s'est soldée par la création de 15 pays indépendants tous bénéficiaires de l'aide du PNUD, et avec l'évolution de la situation en ex-Yougoslavie.
3. Les opérations menées dans la région concernent maintenant 34 pays en Europe centrale et orientale, en Asie centrale, en Méditerranée (Chypre, Malte et Turquie), ainsi que l'île de Sainte-Hélène. Du fait de l'augmentation du nombre de pays visés par le programme régional, le chiffre indicatif de planification (CIP) de 4 450 000 dollars prévu à l'origine a été porté à 8 850 000 dollars, puis il a été réduit de 30 %, ce qui l'a ramené à 6 197 000 dollars. Du fait de l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires et des modifications concernant les allocations du CIP, il a été nécessaire d'ajuster la teneur des activités régionales.
4. Le programme régional était axé à l'origine sur trois domaines de concentration : a) le développement du secteur privé; b) l'environnement et l'énergie; et c) les transports et les communications. Toutefois, l'augmentation du nombre de pays bénéficiaires étant intervenue peu après

l'approbation du programme d'origine, seul un petit nombre de projets ont pu être mis au point dans ces domaines. De plus, il s'est révélé nécessaire, afin de prendre en compte les besoins de tous les pays, de réexaminer soigneusement les initiatives du programme régional du point de vue de leur pertinence par rapport aux priorités de la région en matière de transition et de leur possibilités de mobiliser des ressources.

5. En 1995, la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a entrepris un examen approfondi du programme régional, en consultation avec les pays bénéficiaires, afin de mieux desservir ces derniers, compte tenu du mandat du PNUD, qui consiste à renforcer les capacités nationales en matière de développement durable, et de la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles aux fonds « de base ».

6. Les programmes prévus à l'origine ont dû être modifiés dès qu'il est apparu à l'évidence qu'ils ne répondaient plus aux besoins nouveaux de la région. Ainsi, compte tenu des besoins spécifiques de la transition, de l'avantage comparatif du PNUD et des possibilités de mobilisation de ressources, le nouveau programme régional portera sur les domaines suivants : a) démocratie, « gouvernance » et participation; b) gestion des ressources extérieures; c) développement intégrant hommes et femmes; e) transition vers l'économie de marché et privatisation; et e) environnement.

7. Tous ces domaines sont englobés dans l'initiative lancée par la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, consistant à aider les gouvernements de presque tous les pays de la région à élaborer chacun leur propre Rapport sur le développement humain à l'échelon national. Ces rapports visent à contribuer largement au débat sur le développement dans chaque pays. Ils contribueront aussi à améliorer les statistiques dans les domaines ressortissant au mandat du PNUD en matière de développement durable et à mieux faire comprendre les questions de développement social et le rôle de la société civile. Ces rapports sont utilisés comme instruments pour l'évaluation et l'élaboration des priorités, des stratégies et des programmes en matière de développement social. L'établissement des versions nationales du Rapport sur le développement humain a mobilisé l'intérêt des plus hauts échelons des pouvoirs publics et de la société civile dans la région.

8. Des projets assortis d'activités nationales spécifiques ont été mis au point dans chacun des cinq domaines énumérés au paragraphe 6 ci-dessus. Ainsi, des projets concernant le renforcement des capacités dans plusieurs pays ont été approuvés en vue d'une meilleure gestion des ressources extérieures. Un projet régional faitier en matière de gestion des ressources extérieures vise à perfectionner les compétences du personnel s'occupant de la gestion de l'aide et de la mobilisation des ressources. Ce projet bénéficie à 13 pays.

9. Le projet régional concernant la démocratie, la « gouvernance » et la participation vise à renforcer les institutions et processus démocratiques, à améliorer la « gouvernance » et accroître la participation et le rôle de la société civile. L'aide fournie à la Fédération de Russie pour la création du poste de Commissaire aux droits de l'homme et d'un Service de médiation a

/...

suscité des demandes d'activités analogues d'autres pays intéressés, avec des degrés variables de priorité.

10. Les responsabilités du PNUD en matière d'environnement découlent des priorités nationales et résultent des domaines thématiques définis dans les critères d'admissibilité aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du programme Capacités 21. Compte tenu de l'étendue de la dégradation de l'environnement, la contribution du PNUD est sélective et se présente sous la forme de capitaux d'amorçage visant à faciliter l'approbation de programmes plus vastes financés par le FEM et (ou) par des ressources extérieures. Les activités du PNUD portent en particulier sur des programmes concernant le bassin du Danube, la mer Noire et la mer d'Aral.

11. Bien que le PNUD ait réussi à mobiliser des fonds à l'appui de programmes concernant l'environnement, l'élaboration d'initiatives nouvelles a été freinée par la restriction des ressources humaines de la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

12. Des projets régionaux ont été formulés dans les domaines du développement intégrant hommes et femmes et de la transition vers l'économie de marché, à l'appui d'activités nationales répondant aux besoins spécifiques des pays.

13. Les programmes nationaux pour le passage à l'économie de marché ont mobilisé un certain appui financier de la part de la communauté internationale des bailleurs de fonds, surtout en raison de l'échelle massive des problèmes d'ajustement structurel. Bien entendu, les institutions financières internationales et les principaux bailleurs de fonds bilatéraux sont bien placés pour jouer des rôles majeurs au niveau macroéconomique, rôles avec lesquels l'intervention du PNUD ne doit donc pas faire double emploi. Toutefois, en raison de son impartialité, le PNUD est bien placé pour fournir une aide complémentaire sous forme de services consultatifs en matière de politiques, notamment en ce qui concerne la gestion des retombées sociales de l'ajustement structurel. Nombre des efforts déployés dans le PNUD dans ces domaines ont produit des activités qui pourraient mobiliser des ressources additionnelles auprès des bailleurs de fonds. En particulier, le programme du PNUD pour gestion de la transition est parvenu à mobiliser plus de 7 millions de dollars auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de l'Union européenne afin de financer la restructuration de plus de 200 anciennes entreprises d'État dans 11 pays de la région.

14. Le programme régional fera l'objet en 1996 d'un examen formel dont les résultats seront présentés au Conseil d'administration. Cet examen constituera un précieux apport à la conception du prochain programme régional.

/...

Annexe

ÉTAT FINANCIER RÉCAPITULATIF

I. RESSOURCES

	(Dollars)	(Dollars)
A. <u>Ressources disponibles pour la période du programme</u>		
CIP	6 676 000 a/	
Participation aux coûts (estimative)	<u>15 936 000</u>	
Total		<u>22 612 000</u>
B. <u>Ressources engagées</u>		
<u>Budgets approuvés pour les programmes et projets b/</u>		
CIP approuvé et affecté	5 510 734	
CIP approuvé mais non affecté	<u>-</u>	
Total, CIP		5 510 734
Participations aux coûts approuvées et affectées	7 314 000	
Participations aux coûts approuvées mais non affectées	<u>8 622 000</u>	
Total, participation aux coûts		15 936 000
<u>Programmes et projets en préparation</u>		
CIP	1 165 266	
Participations aux coûts	<u>-</u>	
Total, programmes et projets en préparation		<u>1 165 266</u>
TOTAL		<u>22 612 000</u>
C. <u>Solde des ressources disponibles pour la programmation ultérieure</u>		
CIP	-	
Participations aux coûts	<u>-</u>	
Solde des ressources disponibles		<u>-</u>

/...

a/ Un montant de 4,45 millions de dollars avait été prévu à l'origine pour le troisième programme régional.

b/ Par « approuvés et affectés », on entend les programmes et projets qui ont été approuvés par le Comité d'action et par le Comité d'examen des projets et pour lesquels existent des descriptifs et des budgets détaillés et signés. Par « approuvés mais non affectés », on entend le solde des fonds disponibles pour les programmes ou projets qui ne ne sont pas encore inscrits à un poste budgétaire précis.

/...

II. AFFECTATIONS DE RESSOURCES PROPOSÉES (P) ET EFFECTIVES (E) PAR DOMAINE DE CONCENTRATION

(Milliers de dollars)

Domaine de concentration	CIP		Participations aux coûts		Total		Pour cent du total	
	(P) a/	(E) b/	(P) a/	(E)	(P)	(E)	(P)	(E)
Passage à l'économie de marché	1 600	2 503	2 000	8 228	3 600	10 731	24,6	47,5
Environnement et énergie	1 000	859	5 000	-	6 000	859	41,0	3,8
Développement intégrant hommes et femmes	100	120	-	142	100	262	0,6	1,2
Coordination de l'aide	350	655	200	4 262	550	4 917	3,8	21,7
Développement social	-	1 255	-	2 770	-	4 025	-	17,8
Démocratie et « gouvernance »	-	120	-	535	-	655	-	2,9
Transports et communications	1 100	400	3 000	-	4 100	400	28,0	1,8
Divers, en préparation	<u>300</u>	<u>765</u>	-	-	<u>300</u>	<u>765</u>	<u>2,0</u>	<u>3,4</u>
Total	<u>4 450</u>	<u>6 677</u>	<u>10 200</u>	<u>15 937</u>	<u>14 650</u>	<u>22 614</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

a/ Calculé sur la base des allocations provisoires au moment de l'approbation du troisième programme régional.

b/ Répartition effective des ressources compte tenu des programmes et projets fermes et en préparation.

/. . .

III. MONTANTS ESTIMATIFS DE L'ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE
PROVENANT D'AUTRES SOURCES

(Dollars)

	Au moment de la formulation du programme régional	Au moment de l'examen à mi-parcours
Fonds gérés par le PNUD	-	-
Ressources spéciales du programme	-	3 000 000
Fonds d'affectation spéciale	-	3 800 000
Accords de services de gestion	-	-
Fonds complémentaires	-	-
Autres ressources des Nations Unies	-	-
Fonds pour l'environnement mondial	4 000 000	19 000 000
Ressources autres que celles des Nations Unies	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>4 000 000</u>	<u>25 800 000</u>
